



## Monture d'essai opticien ou frais de port

Par **patrick24**, le **02/11/2012 à 21:01**

Bonjour, Madame , Monsieur  
je souhaiterais acheter une monture de lunette chez un opticien (Afflelou) et me faire faire mes verres correcteurs chez un autre opticien qui pratique des prix plus intéressant. La réaction de l'opticien Afflelou a été radicale puisqu'il m'a averti qu'il me facturera les frais de port que cela impliquait auprès de son fournisseur d'un montant égale à 15 euros si je n'acceptais la monture d'essai qui était présente en magasin. Ma question est simple : a-t-il le droit de me facturer ces frais de port ? ou bien alors de vendre une monture d'essai ?  
je vous remercie d'avance pour votre réponse  
Cordialement  
Mr NOVEL